

Les Cahiers
de la Fondation
Rurale de Wallonie

N°12

**LA NATURE,
LA BIODIVERSITÉ**

Le développement rural y contribue

FRW



Sommaire

- Pourquoi la biodiversité est-elle vitale pour notre survie ? Pourquoi la biodiversité se réduit-elle ?3
- Comment réagir ? Que peut faire une Commune pour la nature ?4
- Petits projets nature réalisables partout.6
- Neuf exemples tirés des opérations de développement rural :
 1. A Pecq, les zones humides sont gérées en concertation avec les utilisateurs. 8
 2. A Waremme, un espace naturel combine biodiversité et pédagogie..... 10
 3. A Fernelmont, l'ouverture des bois communaux s'accompagne d'actions pour leur respect..... 12
 4. A Erezée, une houssaie classée est restaurée et ouverte au public..... 14
 5. A Froidchapelle, la biodiversité fleurit le cimetière. 16
 6. A Plombières, des citoyens motivés ont répertorié les zones naturelles. 18
 7. A Martelange, une passerelle enjambe un fond de vallée remarquable. 20
 8. A Chièvres, le Jardin du Curé vient enrichir le réseau écologique 22
 9. A Beauvechain, la Commune met en scène la nature..... 24
- La FRW accompagne la nature et la biodiversité 27

Qu'est-ce que la biodiversité?

C'est la diversité des écosystèmes, des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques.





Pourquoi la biodiversité est-elle vitale pour notre survie?

La vie est apparue sur Terre il y a environ trois milliards d'années. Depuis, elle a connu des phases de diversification des espèces qui ont donné la variété que nous connaissons aujourd'hui : plantes supérieures, poissons, mollusques, arthropodes, oiseaux et mammifères... Parmi ces derniers : l'Homme. Il est apparu il y a seulement quelques millions d'années. Il est un élément parmi d'autres dans la biodiversité.

La Terre a connu 5 grandes phases d'extinction des espèces dont la plus connue est celle des dinosaures. La 6^{ème} phase est en cours depuis la révolution industrielle. Constat : le taux d'extinction des espèces s'est accru à un point tel qu'il dépasse la capacité de la nature à se renouveler.

En quelques dizaines d'années, l'Homme a ainsi bouleversé un système qui s'est construit durant des milliards d'années!

Pourtant la biodiversité est un potentiel pour l'humanité et chaque espèce qui disparaît est un patrimoine irrémédiablement perdu.

Il y a au moins 3 raisons de préserver la diversité des espèces :

1. Elle est indispensable pour notre **alimentation** (élevage, culture, pêche, pollinisation...), pour notre **santé** (une majorité de médicaments en sont issus) et pour la qualité générale de l'**environnement** (fertilité des sols, auto-épuration des eaux, climat). La biodiversité est utile aussi pour les **loisirs et le tourisme**.
2. Elle ferait ainsi tourner 40% de l'économie mondiale... Il ne s'agit donc pas de s'attendrir sur *les petites fleurs et les petits oiseaux* mais bien de garantir l'avenir de l'humanité!
3. La nature constitue un lieu de **calme, de sérénité, de contemplation, d'émerveillement et de ressourcement** qui nous est indispensable. C'est un nouvel équilibre Homme – Nature qu'il faut trouver.

Pourquoi la biodiversité se réduit-elle?

Une des raisons principales est la destruction et le morcellement des habitats naturels. En cause : le mauvais aménagement du territoire, la construction d'infrastructures, le grignotage diffus de l'espace naturel et la diminution des éléments de liaison (haies, mares, fossés), indispensables pour les échanges et la reproduction des espèces.

Viennent s'ajouter des pollutions diverses, les pesticides et produits chimiques en particulier, l'intensification des pratiques agricoles et forestières, le réchauffement climatique et les espèces exotiques invasives.



ODR : opération de développement rural

PCDR : programme communal de développement rural

Comment réagir ?

Au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, une convention mondiale sur la biodiversité a été signée par une centaine d'États censés élaborer ensuite une *stratégie nationale pour la biodiversité*. La Belgique l'a conçue, gérée au niveau fédéral.

Un *Plan 100% Nature* est en cours d'élaboration en Wallonie. Enfin, dans chaque commune, on va le voir, de nombreuses pistes sont ouvertes.



Que peut faire une Commune pour la nature ?

Dans le passé, le premier réflexe était de conserver les sites les plus remarquables dans des réserves. Cela n'a malheureusement pas suffi à enrayer la perte de biodiversité. Par la suite, on a bien compris qu'il fallait gérer la nature sur l'ensemble du territoire. Dès lors, les sites majeurs se sont vus adjoindre des éléments de liaison et des zones de développement de la nature : c'est la notion plus globale de *réseau écologique*.

C'est logique : une réserve naturelle peut faire l'objet d'une pollution émise par une entreprise voisine, la qualité d'un cours d'eau dépend de l'amont, les espèces ont besoin d'échanges pour se reproduire. Bref, la biodiversité ne peut se gérer par morceaux mais dans un ensemble territorial cohérent conçu comme un système peuplé d'interactions.

Conséquence de cette approche systémique : dorénavant, tous les acteurs du territoire sont concernés, pas seulement les naturalistes ! La nature ne doit plus être perçue comme une contrainte *empêchant de...* mais comme une richesse *permettant un développement harmonieux*.

Comment agir dans ma commune ?

- **Pas besoin d'attendre** : en autonomie, un Bourgmestre, un Echevin peuvent lancer des actions, seuls ou en collaboration avec des partenaires locaux (citoyens, associations, apiculteurs, agriculteurs...). Voir notre rubrique *Petits projets réalisables partout*.
- **Pour aller plus loin**, des outils variés sont proposés aux Communes par différentes instances : le *Fauchage tardif*, l'*opération Commune Maya*, les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN), les appels à projets des associations naturalistes ou de la Région¹ ...
- **Mieux encore**, il existe des outils transcommunaux comme les Parcs naturels et les Contrats de Rivière. Ce sont des dynamiques concertées qui ne peuvent ignorer le défi de la biodiversité. De son côté, le programme Life de l'Union européenne finance des projets d'une certaine envergure.



¹ Appels à projets de la Région tels que BiodiBap = Biodiversité et Bâtiments publics, visant à promouvoir la biodiversité dans et aux abords immédiats des bâtiments publics.



► D'autres dispositifs - non spécifiques à la nature – peuvent contribuer à son développement :

- Le **Schéma de Structure Communal**, en intégrant une carte du réseau écologique.
- Un **Règlement Communal d'Urbanisme**, en pensant l'impact nature de ses dispositions.
- Divers **règlements communaux**, en imposant par exemple des haies indigènes chez les particuliers.
- La **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité** (CCATM), en intégrant la biodiversité dans chaque dossier qu'elle examine.

- Le **Plan Communal de Mobilité**, en se préoccupant des sentiers comme éléments de liaison du réseau écologique.
- Le **Plan de Cohésion Sociale**, en créant par exemple des jardins partagés.
- Un **Groupe d'Action Local**, en appuyant des projets ayant des incidences positives sur la biodiversité.
- Enfin, le **Programme Communal de Développement Rural** (PCDR) constitue un levier en faveur de la biodiversité en intégrant cette préoccupation dans ses objectifs et ses projets.

Les pages qui suivent en témoignent.



Les voies lentes peuvent constituer des éléments de liaison favorisant la biodiversité

Petits projets nature réalisables partout

Quelques idées pour passer à l'action sans grands moyens :

Plantation de haies indigènes.

Dans le cadre de son ODR, Fernelmont a élaboré un programme annuel de plantation de haies et distribué une brochure de sensibilisation aux candidats bâtisseurs. Jalhay a planté une haie didactique. Avec ou sans ODR, des communes suscitent la plantation de haies en s'aidant des primes régionales (pour les particuliers, sur base de l'arrêté du GW de 2007 et pour les agriculteurs, sur base des Mesures Agro-Environnementales). D'autres instaurent leur propre prime communale (Seneffe, Froidchapelle...). La Commune de Seneffe a même inauguré une prime pour l'arrachage de haies de résineux et leur remplacement par des essences indigènes !

Distribution de plants à la Sainte Catherine.

De nombreuses Communes n'attendent plus d'être sélectionnées par la Région pour distribuer des arbres à leurs citoyens : elles le font systématiquement chaque année avec une autre aide régionale ou sur fonds propres. Elles en profitent pour sensibiliser les citoyens à la nature : stand PCDN, stand d'associations locales, stands thématiques (nichoirs, batraciens, chouettes...). Le succès de ce week-end de novembre est grandissant.

Une mare didactique doit être gérée et animée





Mares naturelles

Forestières (à Ohey, Walcourt), dans un jardin au naturel (à Seneffe) ou encore didactiques près d'une école (Ecaussinnes, Tellin, Momignies), des mares naturelles se créent ou se réhabilitent un peu partout. Elles doivent ensuite être entretenues, gérées voire animées pédagogiquement par l'un ou l'autre acteur local : DNF, associations, particuliers qui ouvrent leur jardins, instituteurs et directeurs d'école motivés... Autre projet connexe : l'opération *batraciens* menée avec des bénévoles au moment de la migration de printemps.

Vergers didactiques

Depuis 1950, 99% des vergers hautes-tiges ont disparu en Wallonie ! A présent, la création de vergers didactiques et conservatoires de variétés anciennes retrouve un intérêt croissant (à Sivry-Rance, Les Bons Villers, Gesves...). On tente ainsi de renverser la vapeur pour conserver ce précieux patrimoine (avec l'aide du Centre de recherche de Gembloux). Le verger est à la fois une source de fruits variés et un milieu naturel intéressant pour de nombreuses espèces.

Animations nichoirs

Qu'il s'agisse de nichoirs classiques pour mésanges ou de parasols à hirondelles comme à Habay, ou encore de véritables *hôtels à insectes* -très en vogue avec le Plan Maya-, l'animation des enfants autour de la construction de nichoirs est une occasion de les sensibiliser activement - eux et leurs parents - à la protection de la nature. Dans beaucoup de communes, il existe des particuliers ou des groupements susceptibles d'animer ce genre d'atelier.

Biodiversité alimentaire

Quelques projets peuvent aussi faire le lien entre la biodiversité et l'alimentation :

- Journée de cueillette et de dégustation de plantes sauvages comestibles - une manière d'en finir avec le terme *mauvaises herbes*.
- Journée champignons.
- Animation autour des petits et grands fruitiers (pressage de fruits).
- Journée du miel, légumes oubliés.
- Jardins partagés ou communautaires.

Et bien d'autres actions encore...

- Fleurissement de talus avec des enfants (à Ellezelles).
- Caméra placée dans des nichoirs (dans une église à Ellezelles, une maison communale à Beauvechain, un home à Rebecq, une grange à Tellin).
- Jardin public didactique (à Gerpennes, Chièvres).
- Distribution de sachets de graines de fleurs indigènes et mellifères (à Froidchapelle, Comblain-au-Pont, La Louvière, par le GAL de la Botte du Hainaut).
- Aménagement naturel de bassins d'orage (à Beauvechain).
- Opérations *rivières propres* en partenariat avec les Contrats de Rivière et les sociétés de pêche.
- Action plantes invasives avec les mouvements de jeunesse ou *Été solidaire*.
- Exposition de photos *nature*, conférences, concours.
- *Coin nature* dans la bibliothèque communale.
- Réfection *au naturel* des murs en pierre sèche.
- Valorisation des sentiers pour permettre aux citoyens de se reconnecter à la nature.
- Adoption de sentiers par des écoles permettant aussi des aménagements naturels et didactiques.



9 exemples tirés des opérations de développement rural

1. A Pecq, les zones humides sont gérées en concertation avec les utilisateurs

La zone humide de Léaucourt, dans le village de Hérrines, est née d'un méandre abandonné, bras mort de l'Escaut. On y trouve une biodiversité commune aux sites retournés à la nature. On y repère aussi des traces historiques laissées par l'activité humaine et les nombreux usages dont certains encore actuels.

Pour assurer une sauvegarde de ce site, acceptée et intégrée à la vie locale, la Commune a mis sur pied un comité d'accompagnement composé des représentants des utilisateurs : pêcheurs, naturalistes, agriculteurs, enseignants, chasseurs, riverains et randonneurs.

Ce comité a fixé les grandes orientations et supervisé les travaux d'assainissement. Sur base d'un inventaire de la faune et de la flore puis d'un plan de gestion, il s'est ensuite attaché à valoriser l'intérêt biologique et historique du site. Il a lancé des actions de sensibilisation et des animations pédagogiques tournées notamment vers le public scolaire, le tout dans une approche participative, en adéquation avec les aspirations des utilisateurs et les dispositions de Natura 2000.

Ce projet remonte à 1990 lorsque, dès sa première ODR, la Commune de Pecq a inscrit le site de Léaucourt dans son PCDR avec en projet l'assainissement de la zone humide puis la construction de la « Maison de Léaucourt ». Celle-ci fut réalisée en 2000 pour assurer les fonctions d'un centre d'accueil, doté d'un personnel communal chargé de l'animation et de l'entretien du site.

L'impact local

- 1. Une prise de conscience de la population de l'intérêt écologique du site et dès lors, son respect.
- 2. La promotion de l'image environnementale et touristique de la commune de Pecq.
- 3. Le développement de la biodiversité : bouvière, rousserolle effarvate, gorgebleue sont quelques espèces qui ont recolonisé le site.

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont constitué le dossier de demande de convention, mis en place le comité d'accompagnement, constitué l'asbl. Ils continuent d'assurer le secrétariat, de coordonner l'équipe de gestion et d'animation.

Coûts et financements

Acquisition et assainissement de la zone humide	150.000 euros (développement rural)
Construction de la Maison de Léaucourt	175.000 euros (DR + Objectif 1 de l'UE)



Les enfants des écoles profitent des animations de la Maison de Léaucourt.



Des espèces sont revenues coloniser le site

2. A Waremme, un espace naturel combine biodiversité et pédagogie

Sur les rives du Geer - aux abords des villages de Grand-Axhe et Petit-Axhe - existaient une peupleraie et le bois du Wachnet, renommé pour son étang à haute valeur biologique, le tout s'étalant sur plus de 7 hectares, en grande partie propriété communale.

L'ODR entamée en 1993 ne pouvait passer à côté d'une telle opportunité pour créer une zone naturelle combinant une double fonction : préserver la faune et la flore par la création d'un maillage écologique et présenter didactiquement les éléments naturels typiques de Hesbaye.

En 2001, la Commune fit donc l'acquisition de l'étang et d'une prairie reliant les deux parcelles puis procéda à la coupe à blanc de la peupleraie pour créer 10 zones de gestion, différenciées par des plantations, remblais et déblais, de sorte qu'aujourd'hui le visiteur identifie clairement :

- La friche-bosquet
- Le marais
- La prairie
- La zone de haies anciennes
- La roselière
- Les zones de drains
- Le verger
- L'étang
- Les berges de rivière
- Les prairies humides



Un sentier de près de 4 km les parcourt, propice à la balade, à la quiétude et à l'étude de la biodiversité.

La Maison de Hesbaye a été construite sur le site et inaugurée en 2006. Elle abrite le comité local du Contrat de rivière *Meuse-aval* et l'association *Environnement et Progrès* qui gère la zone naturelle et anime des stages nature. Elle abrite aussi des réunions et événements communaux. La Maison renferme une exposition permanente sur le monde des insectes présentant des spécimens vivants, *Hexapoda* avec dégustation à la sortie ! L'agrandissement de cette expo est envisagé par la nouvelle ODR.

L'impact local

C'est la création d'un espace de ressourcement pour les waremmiens qui disposent ainsi d'un lieu de promenade en contact avec une nature développée mais aussi expliquée et valorisée. Cette initiative est d'autant plus appréciée qu'elle intervient dans une région hesbignonne largement vouée à l'agriculture industrielle et marquée par des remembrements successifs ayant sacrifié chemins creux, zones humides, fossés et autres éléments de liaison écologique. Enfants, adolescents et adultes disposent à présent - près de chez eux - d'une animation scientifique extrêmement dynamique. Par ailleurs les salles de la Maison de Hesbaye s'ouvrent à des animations locales occasionnelles.

Waremme ne s'arrête pas en si bon chemin : le projet *Aquadra* porté en 2012 par le Contrat de rivière avec des subsides européens a rendu au Geer son ancien lit sur un kilomètre au sein de la zone naturelle. Du coup, on constate une meilleure qualité biologique de son eau et de ses abords par réoxygénation et plantation de saules et d'aulnes. En 2014, une station d'épuration didactique verra le jour au voisinage du site. Enfin, l'aménagement de l'étang est prévu par le nouveau PCDR et le PCND.

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont suscité le partenariat en tissant des liens entre les acteurs. Ils ont animé la réflexion. Ils ont organisé des visites de sites similaires dont une en Bretagne avec des représentants communaux.

Coûts et financements

Acquisition et aménagement du site : 298.000 euros	
Wallonie - Espaces verts et DR	65%
Commune	35%
Aménagement de la Maison de Hesbaye – honoraires et travaux : 788.000 euros	
Wallonie - DR	40%
Union européenne - PWDR	40%
Commune	20%



Centre nature aménagé grâce aux subventions régionales (DR) et européennes. www.maisondehesbaye.be



Les animations pédagogiques font bon ménage avec le développement de la faune et de la flore



Jardin pour insectes pollinisateurs





3. *A Fernelmont, l'ouverture des bois communaux s'accompagne d'actions pour leur respect*

Le Bois de Bierwart et le Bois du Tronquoy – tous les deux communaux - sont idéalement situés pour offrir aux mouvements de jeunesse un lieu d'activités et aux promeneurs des itinéraires de balade.

Dans le cadre de l'ODR, les habitants ont vivement demandé que ces espaces leur soient davantage ouverts. En contrepartie, il fallait accentuer la sensibilisation de la population au respect de ce milieu et de sa biodiversité.

Des actions ont donc été lancées, financées par la DGARNE :

- Réunion des enseignants et responsables des mouvements de jeunesse pour les informer des endroits accessibles et instaurer une habitude de dialogue avec l'agent *Nature et Forêts*.
- Parution d'articles dans le bulletin communal pour expliquer le rôle de l'agent et les endroits accessibles.
- Réflexion sur les comportements en forêt à recommander et à blâmer et sur les actions à mener pour faire adopter les premiers.
- Placement de panneaux didactiques.
- Définition de deux zones d'accès libre dans les deux bois communaux.
- Organisation de promenades guidées en forêt.
- Organisation d'une opération propreté en collaboration avec la Police, l'agent *Nature et Forêts*, la Ligue des Familles, les mouvements de jeunesse et les écoles.
- Création d'un arboretum.
- Formation au lancement d'animations ludiques sur le respect de la forêt par la Société Royale Forestière pour enseignants et responsables de jeunes. Animations dans les écoles.
- Signature d'une convention entre l'agent *Nature et Forêts* et les écoles, les mouvements de jeunes, les habitants du quartier.

L'impact local

- Multiplication des opportunités de promenades et d'activités.
- Emergence d'une prise de conscience des multiples fonctions de la forêt et de sa nécessaire préservation. Du coup, les dégradations sont à présent quasi absentes.

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont préparé et animé les réunions du groupe de réflexion *Respect de la forêt*, assuré le secrétariat, rédigé les articles du bulletin communal, organisé les actions de formation, de nettoyage, participé à ces actions et assuré l'information du Collège sur les avancées. Ils ont eu une excellente collaboration avec l'agent *Nature et Forêt*, principal partenaire. Cependant, leur rôle a été un peu trop étendu pour que le groupe moteur s'émancipe aisément et poursuive les actions après leur départ.

Financement

Commune et DGARNE se sont partagé le financement des actions.



Des moyens d'information conçus
en collaboration avec le Département
Nature et Forêts



Des bois communaux ouverts au public



Une nature préservée

4. A Erezée, une houssaie classée est restaurée et ouverte au public

Le village de Hazeilles détient une curiosité botanique rare : une houssaie de 28 ares dont les houx de très grande taille sont remarquables. Longtemps vouée à la cueillette sauvage pour la fleuristerie, elle a été classée en raison de sa valeur biologique et paysagère en 1992.

Sa sauvegarde nécessitait encore une gestion arboricole car elle était menacée par des plantes colonisatrices (érables, frênes, ronces) et par des arbres menaçant de tomber.

Sa restauration et sa valorisation didactique ont été inscrites dans le PCDR et ont fait l'objet d'une convention avec la Wallonie en 2004.

Restauration

Elle fut minimale : élimination des plantes colonisatrices, transplantation des jeunes pousses de houx pour densifier les massifs autour de trois clairières constituant à terme trois voûtes végétales. Une haie de houx nouvellement plantée entoure la houssaie. A maturité, elle sera taillée à 3 mètres afin de limiter l'accès de la lumière vers les zones de clairière et donc le développement des ronces. Des fenêtres seront alors découpées pour permettre aux promeneurs

de regarder à l'intérieur des clairières sans devoir y pénétrer. En attendant, une clôture en châtaignier entoure le site.

Valorisation didactique

Un sentier traverse le site de part en part, ouvert au public non motorisé, signalé par deux mâts de bois sculpté. Intervention minimale à nouveau pour garder le tapis de lierre et de pervenches : on a simplement enlevé les moellons gênant le passage des chaises roulantes ou poussettes. Une aire d'accueil est aménagée en dehors du périmètre classé, aux abords du village. Elle est dotée d'un panneau d'information aux couleurs de la Maison du Tourisme *Ourthe et Aisne*.



Une houssaie sur un empierrement calcaire

Le houx est un arbuste des sous-bois, à feuilles persistantes qui peut atteindre 10 mètres de haut et vivre 300 ans. La houssaie de Hazeilles est une végétation spontanée sur un pierrier calcaire, entre une zone d'habitat et une zone agricole. Le sol est jonché de moellons en longs pans et en tas, provenant d'une activité humaine. Cet empierrement est constitutif de la houssaie car la plupart des arbustes ont poussé sur les crêtes des tas.

Coûts et financements

		Subvention DR	Subvention espace vert	Commune
Lot 1 - plantation et mobilier urbain	14 822.44€ TVAC	15%	65%	20%
Lot 2 - ferronnerie et ouvrage d'art	9317€ TVAC	80%		20%
Honoraires architecte	1931.16€ TVAC	80%		20%
TOTAL	26070.60€ TVAC	Plafonné à 10.227.98 €	Plafonné à 10.227.98 €	5614.64 €



Impact local

Cette houssaie conservée confère un cachet au village par la mise en valeur du site et l'aire d'accueil agrémentée de sculptures en bois et de ferronnerie. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance au village et la prise de conscience des villageois de la qualité de leur environnement ont été confortés. Enfin, la houssaie ajoute aux promenades touristiques un intérêt supplémentaire. Outil pédagogique, elle est utile aux enseignants et aux naturalistes de la région à tel point qu'un comité d'habitants, issu de la CLDR, a publié un cahier sur la houssaie, combinant anecdotes historiques et données scientifiques.

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont apporté leur connaissance du territoire et plus particulièrement leurs contacts avec les personnes-ressources qui l'habitent, par exemple, en mettant en relation l'auteur du projet et des naturalistes locaux bien documentés. En outre, ils ont participé à l'élaboration du dossier et à son suivi.

*Aire d'accueil
en dehors du site classé*



La houssaie de Hazeilles

5. A Froidchapelle, la biodiversité fleurit le cimetière

Depuis 2010 - à la belle saison - le cimetière du chef-lieu se pare de mille couleurs allumées par une profusion de fleurs et de plantations alors que le destin condamnait ce lieu à prendre l'aspect d'un espace tristement minéral.

Le PCDR de cette commune de l'Entre-Sambre-et-Meuse a fait de cette verdurisation l'un de ses projets prioritaires. Il ajoutait l'intention de revoir toute la gestion des cimetières de la commune et cela, à la fois, pour développer le réseau écologique et pour valoriser le patrimoine funéraire, atout touristique constitué de caveaux, croix de fonte, petits enclos, bacs à zinc...

Pour ce faire, l'approche « gestion différenciée » s'est imposée.

Les ouvriers en charge du cimetière (fossoyeurs et personnel d'entretien des espaces verts) ont été réticents au départ, craignant une surcharge de travail occasionnée par la taille des arbres et le ramassage des feuilles. Mais le bien-fondé du projet leur est vite apparu entraînant leur adhésion indispensable à sa réussite.

Plantations et semis

250 arbres et arbustes indigènes ont été plantés.

- **Feuillus** en haie vive au fond de la nouvelle extension, de manière à limiter la dispersion des feuilles mortes au milieu des sépultures : sureau, viorne, néflier, myrobolan, cerisier à grappe...une suite d'essences mellifères et sources d'aliments pour les oiseaux.
- **Conifères** en ligne ou dispersés à l'intérieur du cimetière avec alignement de calocèdres de part et d'autre de l'allée centrale.

Une pelouse fleurie a été semée, composée de plantes sauvages annuelles, bisannuelles et vivaces d'espèces indigènes, surtout mellifères.

Réfection écologique des murs d'enceinte

Au cours des travaux, des cavités cylindriques discrètes ont été aménagées pour servir de refuge aux abeilles solitaires et à certains oiseaux. La pose de nichoirs pour oiseaux et chauves-souris est prévue.

Conservation du patrimoine funéraire

Toutes les sépultures dignes d'intérêt ont été conservées sur place. A l'entrée principale, un panneau explique la philosophie du projet.

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont animé et coordonné les réunions de consultation de la population et les groupes de réflexion à l'origine de ce projet. Par ailleurs, ils ont pris part aux réunions organisées dans le cadre du PCDN afin d'établir les liens.

Coûts et financements

Semis et plantations	867 euros
Wallonie – budget PCND	100%





La gestion différenciée

C'est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'un respect de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, de sa situation...Gestion assez intensive pour certains, extensive pour d'autres. A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.

Le Pôle Wallon de Gestion Différenciée est soutenu par le Ministre Wallon de l'Environnement et le SPW.

<http://gestiondifferentiee.be/>




La partie ancienne du cimetière a été semée de plantes mellifères



© Photos : D. Delferiere

Le patrimoine funéraire est mis en valeur par un tapis de couleurs

FFW Cahier 12 : La nature, la biodiversité



6. A Plombières, des citoyens motivés ont répertorié les zones naturelles

Le PCDR de Plombières affirme son intention de maintenir, aménager ou créer des zones inondables, humides et naturelles ou d'intérêt paysager. Mais il ne précise pas comment : quels sites ? A classer en réserves naturelles ? A acquérir ? Quelles autres mesures de protection, quels arrangements avec les propriétaires ? Cette imprécision a amené le Collège à se donner le temps de l'inventaire et de la réflexion.

Il a donc réuni un groupe composé de membres de la CLDR, élargi à des citoyens motivés et à des experts : le gestionnaire du Contrat de rivière *Gueule*, des membres d'Ardenne et Gaume et de Natagora, deux associations fort actives dans la commune. Les services communaux ont été sollicités (urbanisme, service des travaux, pompiers...). Le Service Public de Wallonie - en la personne du responsable du *Plan Pluie* - a apporté sa contribution en informant sur la politique régionale en la matière.

De mars à juillet 2009, le groupe a dressé l'inventaire des sites. Il l'a fait, non en chambre, mais en allant sur le terrain, au cours de plusieurs visites organisées par bassins hydrographiques, en descendant le cours d'eau principal et chacun de ses affluents.

Le groupe s'est donc divisé en sous-groupes, composés chacun d'un habitant connaissant bien le terrain, d'un naturaliste et de citoyens se sentant concernés. Chaque sous-groupe disposait d'un extrait de carte topographique sur lequel il notait les limites du périmètre de chaque zone identifiée. Il disposait aussi d'une fiche pour collationner les observations :

localisation précise, spécificités intéressantes, description illustrée de photos et proposition de mesures à prendre.

65 sites ont ainsi été scannés. On y a relevé la présence de marais, mares, sources, plantes rares ou invasives et d'éléments paysagers. Sont-elles fréquemment inondées ? Ont-elles une capacité à retenir l'eau en cas de fortes pluies ? Les résultats ont été réunis dans un rapport final publié en automne 2009, complété de recommandations et de propositions pour la suite des opérations.

Accompagné d'une cartographie numérisée, dressée par le Service communal d'urbanisme, le rapport a fait l'objet d'une présentation à la population sous la forme d'un événement convivial : une promenade guidée à laquelle ont pris part une quarantaine d'habitants.

Encouragé par le Collège et la CLDR, le groupe a prolongé son travail en classant les zones selon le type de mesure recommandée : zones prioritaires, zones méritant une campagne de sensibilisation, zones pour actions d'urgence... Le rapport ainsi complété a été présenté au Conseil communal en décembre 2011.

A présent, la Commune dispose d'un outil de gestion des espaces présentant un intérêt biologique ou un risque d'inondation.

Début 2012, on est passé à l'action : le groupe a dressé une liste de sites prioritaires à acquérir, ratifiée par la CLDR. Ultérieurement, ces acquisitions feront l'objet d'une demande de convention auprès du Ministre de la Ruralité pour l'obtention de subventions de développement rural. Sont concernés les sites pour lesquels un accord de principe sera trouvé avec leur propriétaire.

Le rôle de notre agent de développement

Il a coordonné et partagé les travaux du groupe. Il a dressé le rapport final et préparé une note d'intention en vue de l'introduction d'une demande de convention auprès du Ministre de la Ruralité portant sur l'acquisition des sites.



Un inventaire minutieux de 65 sites potentiellement intéressants.



La Commune dispose à présent d'un outil de gestion des espaces présentant un intérêt biologique.

7. A Martelange, une passerelle enjambe un fond de vallée remarquable

La Passerelle des oiseaux relie deux quartiers de Martelange situés de part et d'autre de la Sûre : celui de la Tannerie, avec son parc et sa zone d'accueil et celui de l'ancien Moulin Kuborn abritant à présent la Maison communale et la Maison du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier.

Cette passerelle, qui allie bois et acier, mesure 140 mètres de long. Elle démarre du pré-RAVeL, ponctuée de quatre zones d'observation de la faune et de la flore locales. En bout de parcours, une partie haubanée permet de traverser la Sûre et de rejoindre un belvédère de 28 mètres.

Sous la passerelle, la Commune et le Parc Naturel aménagent une vaste zone humide. En contrebas, les mares livrent leurs secrets en six panneaux didactiques, chacun attribué à une espèce d'oiseaux présente sur le site. Un dispositif sonore retransmet le chant de chaque espèce via un code à scanner avec l'i-phone.

L'entretien du fond de vallée sera assuré par du bétail de race rustique, des vaches Highlands. Des subsides ont été obtenus dans le cadre de l'appel à projets Biodibap pour la clôture de la zone dédiée au pâturage.

La passerelle joue donc un double rôle : relier les deux quartiers et offrir un parcours agrémenté de lieux d'observation sur une zone de grand intérêt biologique.

La passerelle a été réalisée grâce aux subventions régionales de développement rural. Elle est pourvue d'un éclairage permettant le cheminement piéton en toute sécurité.



Impact local

Cette belle réalisation a changé la vie du village. Elle participe à la valorisation de l'ensemble de la zone et répond à une préoccupation de mobilité, de développement touristique, d'amélioration du cadre de vie et bien sûr, de promotion des ressources naturelles.

Coûts et financements

	euros
Plantations, terrassement, empierrement autour de la maison communale	9.000
Plantations, passerelle et 4 points d'observation de la promenade des oiseaux	183.000
Passerelle haubanée de la Sûre, plantations et chemin d'accès	158.500
Eclairage	52.500
Honoraires	50.375
Tva	95.208,75
Total général	548.583,75

Wallonie – développement rural	80%
Commune	20%

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont participé à la constitution du dossier de demande de convention et à son suivi.



Biodiversité, tourisme et mobilité s'allient dans ce projet d'envergure

La passerelle des oiseaux permet l'observation de la faune et de la flore tout en garantissant leur préservation

Architecte : Bureau A.3,
Benoît Weber.
Entreprise : T.V.B. sa



8. A Chièvres, le Jardin du Curé vient enrichir le réseau écologique

Dans le village de Grosage, les abords de l'église faisaient piètre figure : quelques souches et une haie de ligustrums tentaient vainement de décorer une zone nue, argileuse, d'où toute vie avait été bannie suite à des pulvérisations fréquentes.

L'opération de développement rural arrive au bon moment et donne une idée à un habitant, membre de la Commission locale, par ailleurs professeur d'horticulture : Et si on mobilisait les jeunes du coin pour faire de cette zone un lieu de rencontres dédié à la transmission des savoirs et à la sauvegarde de la biodiversité ? On rencontrerait ainsi un des objectifs du PCDR : rééquilibrer le réseau écologique en enrichissant l'environnement naturel.

Pari tenu : dans le cadre de la Semaine de l'arbre - durant trois congés de Toussaint successifs - la jeunesse locale remonte ses manches et réaménage l'espace en créant un jardin consacré aux plantes rustiques cultivées au Moyen-âge et à la Renaissance.

Aujourd'hui, ce qui était une friche a repris vie et la biodiversité respire grâce à la plantation d'espèces aromatiques, culinaires, médicinales, mellifères et ornementales. S'y côtoient le buis, le houx, le thym et l'hibiscus, le genêt et la sauge, la citronnelle, la menthe et les rosiers anciens.

La réhabilitation de ce jardin a servi d'argument pour des ateliers et stages à l'intention des jeunes de 8 à 15 ans. Ainsi ils ont pu s'initier aux rudiments de la maçonnerie, du jardinage, de la cuisine et de la protection de l'environnement.

L'impact local

- Le village dispose désormais d'un lieu de rencontres, symbole de l'implication des jeunes dans la sauvegarde du patrimoine local et de la biodiversité.
- Un sentiment de fierté positive fédère les habitants, les jeunes en particulier.
- Le centre du village a largement gagné en attractivité se défaisant d'une friche peu avenante.
- Des amitiés ont éclos au sein du groupe des jeunes. Ils se retrouvent périodiquement dans cet espace devenu le leur. Fiers de leur réalisation, ils y organisent même des visites guidées sur le thème des plantes rustiques, facteurs de biodiversité.

Le rôle de notre agent de développement

Il a organisé les réunions préparatoires, pris les contacts, établi le programme des stages. Il a encadré le groupe des jeunes avec l'horticulteur et l'échevin de l'environnement.

Coûts et financements

Aménagement de la partie médiévale	En 2008	1.200 euros	Subside 100% Wallonie (Semaine de l'arbre)
Aménagement du Jardin du curé	En 2009	950 euros	Subside 100% Wallonie (Semaine de l'arbre)
Aménagement de la partie Renaissance	En 2010	650 euros	Subside 100% Wallonie (Semaine de l'arbre)



Des plantations pour étoffer le réseau écologique

Autrefois friche peu avenante, les abords de l'église se sont transformés en un jardin au naturel.



Flanqué du monument aux morts, le lieu est devenu pourtant un point de ralliement de la jeunesse locale.



9. A Beauvechain, la Commune met en scène la nature

La valorisation de la biodiversité est devenue une seconde nature dans cette commune de la Hesbaye brabançonne dont trois quarts du territoire sont consacrés à l'agriculture intensive.

PCDR et PCDN se sont succédé depuis 20 ans et ont donné aux citoyens et aux autorités locales - presque avant tout le monde - l'envie de mener une politique active pour conserver le patrimoine naturel.

Au sein de la Maison communale et dans ses alentours proches, des projets novateurs, parfois étonnants, ont vu le jour ces dix dernières années :

- Un verger planté de variétés fruitières anciennes, entouré d'arbres, d'arbustes et de haies d'essences locales assure leur conservation.
- Dans le jardin communal, des caméras retransmettent en direct les ébats d'une colonie d'hirondelles de fenêtre. Elles bénéficient d'un traitement de faveur : alors qu'auparavant aucune ne nichait sur les bâtiments communaux, à présent, les 13 nichoirs accueillent 13 familles ailées. La demande est manifeste. Un peu plus loin, un bac à boue a été soigneusement aménagé pour parfaire le confort de la colonie.

- Dans la toiture, d'autres yeux électroniques suivent la vie des chauves-souris, deux chiroptères ayant été judicieusement placées.
- Devant une ruche installée avec d'autres dans le cadre du *Plan Maya*, des caméras zooment les allées et venues des abeilles manifestement intéressées par les bandes enherbées mellifères qui ont été semées un peu plus loin.
- Braquées sur les nids, des caméras encore ne ratent pas un événement de la vie familiale des mésanges. Des nichoirs ont en effet été installés qui offrent le gîte à des espèces cavernicoles comme la mésange, le martinet et le moineau.
- Un parking en dalles-gazon montre comment favoriser la percolation des eaux.

Ainsi, non seulement la biodiversité se trouve développée mais aussi, les citoyens de Beauvechain peuvent-ils s'informer et se sensibiliser à la valeur de ce patrimoine : aucun visiteur de la Maison communale ne peut ignorer ces écrans placés à proximité de l'accueil.

Ces projets particulièrement visuels ont été lancés par l'Echevine de l'environnement et le Conseiller en environnement alors que la Commune se dotait d'un arsenal de politiques concourant de près ou de loin au développement de la nature : Schéma de structure, Plan paysage, Contrat de Rivière, PCDN, ... le tout fédéré par deux PCDR successifs particulièrement volontaristes.

Impact local

L'ensemble de ces réalisations compose un théâtre en plein air avec retransmission au cœur de la Maison communale. C'est là un spectacle fascinant à toute heure du jour, toujours changeant, qui conduit chacun à un meilleur respect des habitats et des espèces. On sort de l'Administration communale avec l'envie de placer des nichoirs chez soi et avec en tête une image attrayante de la politique communale de gestion de la biodiversité.



Coûts et financements

Objet/Projet	coût	Pourcentage de subsides	Pouvoir subsideant/payant
Verger conservatoire et parking en dalles-gazon (PCDR) (22 arbres) et 25 tilleuls palissés	5280,00€ + 3351,77€	65%	DR et Espaces Verts
Plantations diverses (haies, bandes fleuries, etc.)	Soit végétation spontanée, soit plants fournis		DGO3 - DNF
Achats de nids, chiroptères, ruches, mangeoires, etc.	1327,34€	de 0 à 100%	Commune, Biodi-Bap*, PCDN
Caméras et écrans	2941,90€	100%	PCDN, BiodiBap
	12901,01€		

Le rôle de nos agents de développement

Ils ont accompagné deux opérations de développement rural successives qui ont notamment débouché sur l'aménagement de la place communale, l'idée du parking en dalles-gazon et l'envie de lancer un PCDN. Cette dynamique citoyenne a donné de l'élan à une équipe motivée composée des services communaux, des autorités locales et des partenaires du PCDN. Ensemble, ils ont assuré ce chapelet d'actions en faveur de la biodiversité. Nos agents continuent à animer des concertations CLDR-CCATM où des projets sont débattus.



Cet Oreillard commun (*Plecotus auritus*) est un des acteurs de la biodiversité à Beauvechain



À Beauvechain, à l'entrée de la maison communale, le visiteur peut suivre en direct la vie des mésanges.



Nichoir équipé de caméra





La Fondation Rurale de Wallonie accompagne la nature et la biodiversité

Nos agents apportent leur appui à deux dispositifs où la nature est concernée :

L' Opération de Développement Rural

- Une O.D.R. est un processus participatif au niveau communal organisé par un décret wallon.
- Ce processus débouche, après diagnostic de la situation, sur la formulation et la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.).
- Ce programme énonce une stratégie globale et intégrée sur tous les aspects de la vie locale. Il cherche donc à développer harmonieusement l'économie, le social, le culturel et l'environnement. La Nature est aussi concernée. L'impact des projets pour les générations futures est autant que possible pris en considération.
- Certains projets peuvent être co-financés par le Ministre de la Ruralité.
- Si c'est bien le Conseil communal qui détient le pouvoir de décision finale, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – où siègent des représentants de toutes les catégories sociales – constitue le principal lieu de débat, de réflexion et de conception.
- Les agents de développement de la FRW, conseillers, gardiens et animateurs de la participation citoyenne, accompagnent plus de 100 opérations de ce type. Contact : www.frw.be

Le Plan Communal de Développement de la Nature

Un PCDN sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. Il est centré sur deux objectifs :

- La réalisation de projets (mares dans les écoles, vergers, haies, jardins naturels, réserves, ...).
- La sensibilisation continue de la population.

La Région a confié à la FRW la mission d'accompagner les communes qui élaborent ou ont un PCDN. Une équipe spécifique a été constituée.

Contact : www.frw.be

Les Cahiers de la FRW

Ce Cahier fait partie d'une collection éditée par la Fondation Rurale de Wallonie à l'intention des mandataires des communes rurales et de l'ensemble des acteurs du développement de la campagne wallonne. Ces Cahiers montrent que les opérations de développement rural - lancées depuis plusieurs décennies dans notre Région - ont mis en place des solutions spécifiques, aujourd'hui largement éprouvées, pour développer nos villages et répondre aux préoccupations des habitants. Ces Cahiers entendent porter à la connaissance de tous ces bonnes pratiques, les promouvoir et en répandre l'usage.

Déjà parus...

- N°1 – L'atelier rural
- N°2 – Le logement tremplin
- N°3 – Le logement intergénérationnel
- N°4 – La participation citoyenne
- N°5 – La maison de village
- N°6 – La sauvegarde du patrimoine rural

- N°7 – Agriculteurs et voisinage
- N°8 – Les espaces publics villageois
- n°9 – A pied, à vélo, les voies vertes au quotidien
- n°10 – Le bois-énergie
- n°11 – L'économie et l'emploi

En savoir plus sur la biodiversité ?

**Direction Générale de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles et de l'Environnement**

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Éditeur responsable : Ir. Michel JOUREZ, Directeur général,
avenue Reine Astrid 14 – B-5000 Namur

Dépôt légal : D/2012/418/2 - Novembre 2012 - Copyright FRW

Fondation Rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14 • B - 5000 Namur
contact@frw.be • +32(0)81/261.882

www.frw.be